Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260310-46PABERTO-DE

DELIBERATION N° 2026/046/JeM

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

Le dix mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 03/03/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 35
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'excusés : 5
Nombre d'absents : 6

PRESENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : TEXIER Frédéric **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : Patrick HERVIOU **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge, ROUAULT Delphine **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, Thierry VERNEY **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
BOUILLET Isabelle, URVOY Karine, GUITTON Pierre, DIVET Anne, CARISSAN Philippe
ABSENTS
BUISSON Alain, PEZZOLA Marie-Laure, JALU Serge, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien
POUVOIRS
BOUILLET Isabelle à Patrick HERVIOU, URVOY Karine à GUEE Madeleine, GUITTON Pierre à FLEURY Laurence, DIVET Anne à GLOTIN Michel, CARISSAN Philippe à LELU Annette

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260310-46PABERTO-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026/046/JeM

ECONOMIE	Rapporteur : Philippe CHEVREL

PARC D'ACTIVITES HAUTE BRETAGNE A ST-MEEN-LE-GRAND – ACQUISITION FONCIERE AUPRES DU GROUPE BERTO

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,
VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,
VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,
VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,
VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,
VU les délibérations n°2021/061/JeM du 13/04/2021 et n°2022/055/JeM du 12/04/2022 approuvant la vente d'une surface de 17 412 m² environ issue du lot 1 du Parc d'activités de Haute Bretagne sur la commune de St-Méen-le-Grand au profit de la société Locarmor (SCI Kererven) ;
VU l'acte de vente signé le 27/06/2024 au profit de la SCI Kererven ;
VU l'autorisation de travaux délivrée le 21 décembre 2023 par le Maire de St-Méen-le-Grand autorisant la construction de deux bâtiments destinés pour l'un à la location-vente-réparation de matériels de chantier et pour l'autre à la préparation-maintenance et location de modulaires ;
Considérant le rachat de la société Locarmor et de la SCI Kererven par le groupe Berto ;
Considérant l'abandon par le groupe Berto du projet de construction et son intention de commercialiser ce foncier ;

Monsieur le président rappelle que la Communauté de communes a procédé en juin 2024 à la vente d'un terrain de 17 414 m² sur le Parc d'activités de Haute Bretagne Nord à St-Méen-le-Grand au profit de la société Locarmor (SCI Kererven). Cette société a bénéficié d'une autorisation de travaux pour implanter une agence de location-vente de matériels de BTP - Industrie ainsi qu'une activité de stockage et maintenance de modulaires avec la construction de 2 bâtiments.

Il s'avère que ce projet de construction n'a pas été engagé et que cette société a été rachetée en 2025 par le Groupe Berto basé à Avignon. Après échange avec ce groupe, il a fait part de l'abandon de développer un projet sur ce terrain et indique engager des démarches de commercialisation de ce foncier cadastré section ZD n°178 (13 768 m²) et ZD n°179 (3 646 m²).

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de reprendre la maîtrise foncière en vue de cibler le type d'activités accueillies sur ce terrain, le bureau communautaire propose de délibérer sur :

- une position de principe de la communauté de communes pour l'acquisition de ce terrain,
- une autorisation donnée au président pour engager une négociation sur la base du prix de vente initial à savoir 22 € HT le m².

Le montant de cette acquisition étant supérieur au seuil d'acquisition amiable fixé à 180 000 € HT, une consultation du service du Domaine sera à réaliser ainsi qu'une nouvelle délibération actant le prix d'achat définitif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET un avis de principe favorable pour l'acquisition des parcelles cadastrées section ZD n°178 et n°179 représentant une surface totale de 17 414 m², sis sur le Parc d'activités de Haute Bretagne Nord à Saint-Méen-le-Grand, et appartenant au Groupe Berto ou toute autre personne physique ou morale mandatée par cette société ;**
- **AUTORISE le président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à engager les négociations pour l'acquisition de ce foncier sur la base du prix fixé en 2022 pour la vente au profit de la société Locarmor, soit 22 € HT le m².**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 11/03/2026
Qualité : PRESIDENT